

Newsletter 47

L'OMS accusée de manipuler la recherche sur les ondes !

ACTUALITÉS

SOMMAIRE :

Santé publique

- L'OMS accusée de manipuler la recherche sur les ondes !
- Interview de Meike Mevissen, professeure à l'Université de Berne, qui accuse l'OMS

Téléphonie mobile suisse

- Vente aux enchères des fréquences à 900 millions : c'est la guerre entre opérateurs !

Initiative populaire fédérale

- Signez dès maintenant l'initiative pour la « Protection contre les rayonnements nuisibles (ondes millimétriques) »

Révision de la Loi sur les Télécommunications (LTC)

- Suivi de la consultation

Évènement public

- Conférence d'Anthony Brun-Maestroni le 11 juin à Genève : « 5G, ondes millimétriques & rayonnement électromagnétique : puissance des ondes & effets sur la santé »

APPEL AUX DONNS POUR 2026

Pour nous permettre de continuer nos actions, d'atteindre nos objectifs et poursuivre ainsi nos bons résultats aux côtés de la population genevoise, nous avons besoin de Fr. 50'000.- (soit Fr. 4'200.- mensuels).

Même le plus petit de vos dons compte dans ces démarches citoyennes. Quant aux versements mensuels, ils facilitent grandement la gestion de notre trésorerie.

Merci beaucoup pour votre soutien !

PostFinance - IBAN: CH55 0900 0000 1519 7895 0 – 1200 Genève
[Bulletin de versement et QR code](#)

L'OMS accusée de manipuler la recherche sur les ondes !

En mai 2025, Mme Meike Mevissen, qui dirige la faculté de pharmacologie et de toxicologie vétérinaires de l'Université de Berne, également membre du groupe Berenis, a publié une étude dans la revue « Environment International » qui **confirme la « certitude élevée » de preuves permettant de conclure que, chez des rats** longuement exposés aux champs électromagnétiques (CEM) de radiofréquence des téléphones et antennes cellulaires, **ces rayonnements avaient augmenté l'incidence du gliome (le plus mortel des cancers du cerveau) et du schwannome malin (tumeurs du système nerveux).**

Le site Microwave News, qui a analysé cette étude, rapporte que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) est accusée par Mme Mevissen d'avoir voulu détourner une revue systématique (*c.-à-d. une étude scientifique rigoureuse qui synthétise toutes les connaissances existantes sur une question précise*) qu'elle lui avait commandée il y a 6 ans.

L'auteur rappelle également que l'OMS et les pays qui financent la recherche sur les ondes et la santé sont souvent accusés d'écarter les études qui démontrent les effets biologiques néfastes des CEM, ceci afin de plaire aux industries qu'elles menacent.

Mme Mevissen raconte comment un responsable de l'OMS a voulu sélectionner les études à leur place et écartait même celles qui étaient admissibles à l'évaluation. Et malgré le fait que son équipe réunissait les plus grands experts mondiaux sur le sujet, Mme Mevissen et ses collègues ont dû constamment se justifier.

De plus, **une autre revue systématique récente commandée par l'OMS a éclipsé le risque de tumeur cérébrale**, risque observé dans les études cas-témoins menées principalement par les groupes internationaux Interphone et Hardell en Suède ayant conduit au classement 2B (« *possiblement cancérigène* ») des radiofréquences.

Il apparaît également que l'unité de recherche sur les ondes de l'OMS a bénéficié d'un financement industriel secret, et qu'elle a été créée par un fondateur de l'ICNIRP, organisme privé opaque lié aux industries électriques et des télécommunications, dont les membres sont élus par cooptation !

L'ICNIRP est l'organisme qui a fixé les seuils des valeurs limites d'exposition aux champs électromagnétiques qui sont devenus « la » référence mondiale. Ces références n'ont toujours pas évolué après plus de 25 ans, alors que la technologie a entretemps passé de la 3G à la 5G, et bientôt à la 6G et qu'elles ne tiennent en compte que les effets thermiques des ondes et écartent purement et simplement les effets biologiques, cela envers et contre les milliers d'études donnant des signaux alarmant pour la santé !

[Lire l'article](#)

Voir également l'interview de Meike Mevissen par Infosperber du 16 janvier dernier, qui complète l'article de Microwave News.

Mme Mevissen rappelle d'ailleurs à juste titre que contrairement au domaine pharmaceutique par exemple, où une partie importante du prix des médicaments sert à la recherche, les opérateurs et les vendeurs d'appareils électroniques qui émettent des ondes électromagnétiques n'investissent aucune partie du prix de vente dans la recherche sur les effets de leurs rayonnements sur la santé de la population !

[Lire l'article](#)

Vente aux enchères des fréquences à 900 millions : c'est la guerre entre opérateurs !

Selon 24Heures, au premier semestre 2027, la Commission fédérale de la communication (ComCom) procédera à la plus grande attribution de fréquences mobiles depuis plus de 10 ans, à la suite de l'expiration des licences fin 2028. Cette attribution concerne plus de la moitié des fréquences de radiocommunication mobile en Suisse.

En coulisse, une bataille fait rage entre les 3 opérateurs du pays ! Du côté de Salt et de Sunrise, l'on craint que Swisscom soit favorisé et procède de manière tactique en achetant des fréquences dont il n'a pas besoin dans l'immédiat, privant ainsi ses concurrents de capacités réseau pour poursuivre sa croissance. Ce qui pourrait même mener à la disparition de l'un d'entre eux. Swisscom rejette catégoriquement ces reproches.

Quant aux consommateurs, **un cas de duopole générerait une augmentation des prix et une baisse de qualité de réception pour les téléphones portables.**

Comme le propose Cellnex (opérateur européen de télécommunication), qui se positionne comme partenaire du développement des réseaux nationaux, la mutualisation des infrastructures, comme le partage des pylônes existants, permettrait d'éviter des investissements redondants et coûteux, de préserver le paysage et de limiter le nombre de pylônes.

[Lire l'article](#)

Signez dès maintenant l'initiative pour la « Protection contre les rayonnements nuisibles (ondes millimétriques) »

Alors que le Conseil fédéral tente de supprimer le droit d'opposition de la population (cf. nos dernières newsletters sur la révision de la Loi sur les Télécommunications (LTC) : [NEWSLETTER 44](#), [NEWSLETTER 45](#) et [NEWSLETTER 46](#)), et de faciliter encore plus l'installation de nouvelles antennes de téléphonie mobile (réseau suisse déjà couvert à 99% !), le comité « ondes-millimétriques.ch » a lancé une initiative populaire fédérale le 11 novembre 2025.

En 2019, le plan de fréquences **a été étendu aux bandes 26 GHz et 40 GHz** pour les futures applications de télécommunication, alors que les effets de ces fréquences sur la santé sont encore largement méconnus. **Les responsables politiques et les industriels ont affirmé que leur introduction ne se ferait qu'après une évaluation approfondie. L'initiative a pour but de s'assurer que leur promesse sera bel et bien tenue !**

[Lien vers l'initiative](#)

Suivi de la consultation sur la révision de la loi sur les Télécommunication (LTC)

La procédure de consultation a rencontré une grande participation ! Vous trouverez ci-après toutes les prises de position publiées sur le site officiel de la Confédération. Le document comporte 4807 pages, dont **1760 pages sont des prises de position**. Vous trouverez également tous les envois de cartes postale (slogan « Stop ! Ça suffit ! ») et les 15'000 signataires demandant le retrait de cette modification.

En parcourant les 1760 pages, nous sommes réconfortés dans nos positionnements, à l'instar des autres associations de défense contre le rayonnement non-ionisant, face aux critiques émises par de nombreux cantons, villes et communes s'opposant également au projet de loi, à la fois dans son essence et dans différents problèmes spécifiques mis en exergue.

Dans les principales critiques, nous retrouvons :

- La non-compatibilité avec la Constitution et d'autres lois ;
- La diminution de la souveraineté communale ;
- La diminution des droits des citoyens et l'iniquité financière ;

- Le potentiel de doublement du nombre de procédures par le scindement de l'octroi du permis de construire (le mât et ensuite le rayonnement).

Petite anecdote, [notre prise de position](#), dont nous avons reçu une confirmation de réception, n'y apparaissait pas. Nous avons entretemps fait rectifier cet oubli.

[Lien à la liste des prises de position à la Consultation](#)

EVENEMENT

Conférence

d'Anthony Brun-Maestroni, le 11 juin à Genève

**« 5G, ondes millimétriques & rayonnement électromagnétique :
puissance des ondes & effets sur la santé »**

Le 11 juin prochain à Genève, Anthony Brun-Maestroni, qui a publié son premier livre en 2024 : « Suicide connecté : la technologie numérique, responsable de la prochaine extinction de masse ? », donnera une conférence sur les effets des ondes électromagnétiques sur la santé.

Vous pouvez découvrir Anthony lors d'une [interview](#) de 2023 par le Magazine Nexus, que nous avons publié sur notre site. Il témoigne de son parcours de vie, en tant qu'ingénieur dans l'industrie automobile, stoppé par un AVC à l'âge de 16 ans ! Douze ans plus tard, Anthony découvrira que les causes principales de sa mésaventure proviennent d'une exposition prolongée aux ondes électromagnétiques, ce dont il témoigne depuis.

[Information et réservation par mail \(obligatoire\)](#)

DERNIERES MISES A L'ENQUÊTE ET AUTORISATIONS SUR LE CANTON DE GENEVE

Si les liens ne sont pas encore mis sur notre site et que vous voulez agir, merci de nous contacter au plus vite par mail à : info@5gmoratoirepourlasuisse.ch

Pour les autres cantons romands, vous trouverez les dernières mises à l'enquête dans ce lien : onsebouge.ch

2 NOUVELLES MISES À L'ENQUÊTE

20.05.26 Consultez le lien [Chemin Louis-Dégallier 12, Versoix](#)

12.05.26 Consultez le lien [Rue du 31-Décembre 47, Genève-Eaux-Vives](#)

3 NOUVELLES AUTORISATIONS

08.05.26 Consultez le lien [Chemin de l'Esplanade 28, Vernier](#)

07.05.26 Consultez le lien [Rue du Prieuré 21, Genève-Cité](#)

27.04.26 Consultez le lien [Chemin du Château-Bloch 2, Vernier](#)

POUR UNE PETITE ASSOCIATION TELLE QUE LA NOTRE, LE BILAN EST TOUJOURS TRES IMPORTANT

Sans votre soutien, nous ne pouvons pas agir !

Depuis septembre 2019, nous nous sommes occupés de **438** mises à l'enquête, dont **160** nouveaux mâts (!).

Depuis début 2021, suite à la [modification de l'ORNI de décembre 2021](#), **418** dossiers ont été autorisés.

Depuis janvier 2022, nous avons suivi **76** dossiers en 1^{ère} instance, et depuis 2023, **16** dossiers en 2^{ème} instance, à cela s'ajoutent le recours contre le RPRNI que nous avons gagné et l'enquête de police contre les attaques que nous subissons depuis bientôt 3 ans.

Dans les mises à l'enquête parues depuis le 7 octobre 2024, **95** concernent des modifications anciennement considérées comme « mineures », uniquement sur le petit canton de Genève ! Grâce aux 4 jugements récents du TF, les opérateurs ont maintenant l'obligation de suivre le processus de mise à l'enquête pour se mettre en conformité.

Et également toutes nos actions d'information auprès de la population que politique

Pour atteindre ses objectifs, notre association a besoin de bénévoles et de moyens financiers. N'hésitez pas à nous contacter.

Jusqu'à fin septembre 2023, notre association était 100% bénévole. Notre travail étant de plus en plus diversifié et conséquent, et afin de pouvoir atteindre nos objectifs, nous avons dû engager un secrétaire à 50% pour assurer la qualité de la gestion quotidienne et du traitement de nos dossiers, qui devenaient impossible à gérer.

Nous avons besoin de renforcer notre petite équipe par des bénévoles **sur le terrain**, pour informer et distribuer des flyers, saisir des listes de données, etc. Nous cherchons également des personnes bénévoles **ayant des compétences informatiques, juridiques, techniques** (ingénieurs, physiciens, techniciens, politologue, etc.).

Afin de maintenir notre travail d'information et de sensibilisation auprès de la population et des élus, et d'accompagnement auprès des recourants, **un soutien financier sous la forme de dons réguliers** (mensuels ou trimestriels – toute somme bien venue) est primordial. Nos principaux frais de fonctionnement sont : salaire de notre secrétaire et nos principaux frais de base (hébergement et maintenance du site, messagerie, courriers, téléphone, imprimante, etc.).

Avec nos très cordiales salutations.

Pour l'association, Ghislaine Jacquier

Association 5G Moratoire pour la Suisse
Case postale 24 - 1223 Coligny

PostFinance - IBAN: CH55 0900 0000 1519 7895 0 – 1200 Genève
[Bulletin de versement et QR code](#)

Numéro de clearing : 0900
Code BIC/SWIFT : POFICHBEXXX

Contactez-nous par mail : info@5gmoratoirepourlasuisse.ch

Site : <https://5gmoratoirepourlasuisse.ch/>

Pour vous désinscrire : news@5gmoratoirepourlasuisse.ch